



S A G E

Clain

2<sup>e</sup> Plan régional Santé  
Environnement

2011 > 2014

POITOU-CHARENTES

*Journée d'information sur les eaux souterraines en Poitou-Charentes  
Poitiers - 8 octobre 2013*



## Plan

1

**Contexte réglementaire de la gestion de l'eau**

2

**Qu'est-ce qu'un SAGE ?**

3

**Le SAGE Clain**

## Contexte réglementaire de la gestion de l'eau

planification

**Directive Cadre sur l'eau 2000**  
**Lois sur l'eau 1992 / 2006**

Objectif de bon état des eaux en 2015, 2021, 2027

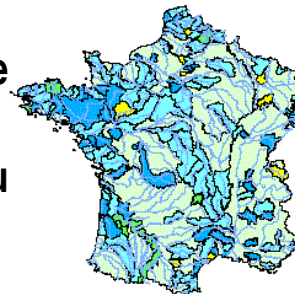
**SDAGE : Schéma Directeur**  
**d'Aménagement et de**  
**Gestion des Eaux**

- Fixe les grandes orientations de la politique de l'eau, les objectifs et définit un programme de mesures  
- Élaboré par le Comité de bassin



**SAGE : Schéma d'Aménagement**  
**et de Gestion des Eaux**

- Déclinaison du SDAGE avec la prise en compte des enjeux locaux  
- SAGE doit être compatible au SDAGE



**Outils opérationnels / maîtres**  
**d'ouvrage:**  
Contrats territoriaux, Programme Re-Source, Charte PPC, MAE, actions syndicats AEP...

- Mise en œuvre concrète des dispositions du programme de mesures du SDAGE et des dispositions du SAGE

actions



## Plan

1

**Contexte réglementaire de la gestion de l'eau**

2

**Qu'est-ce qu'un SAGE ?**

3

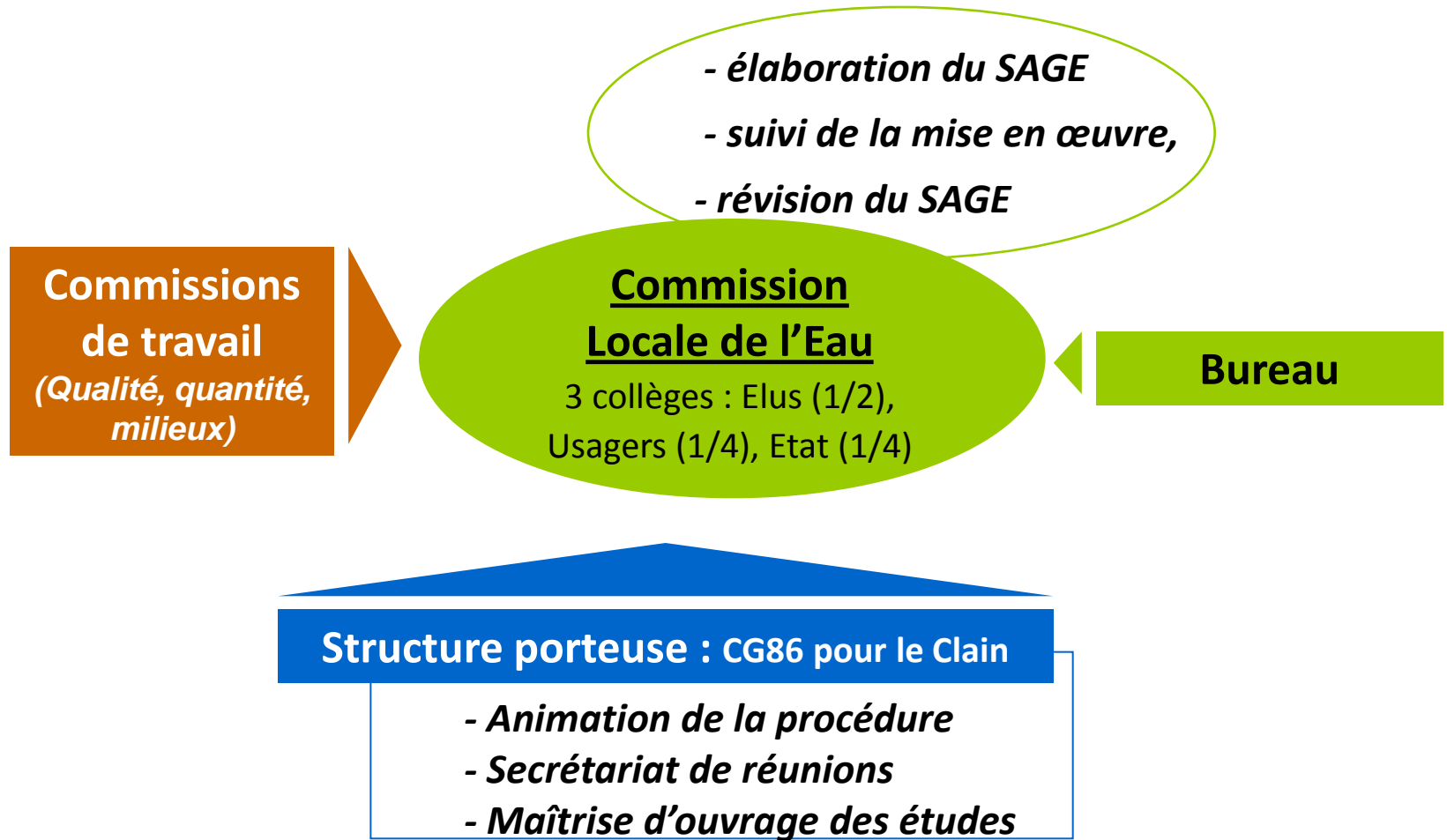
**SAGE Clain : territoire et enjeux**

## Qu'est-ce qu'un SAGE ?

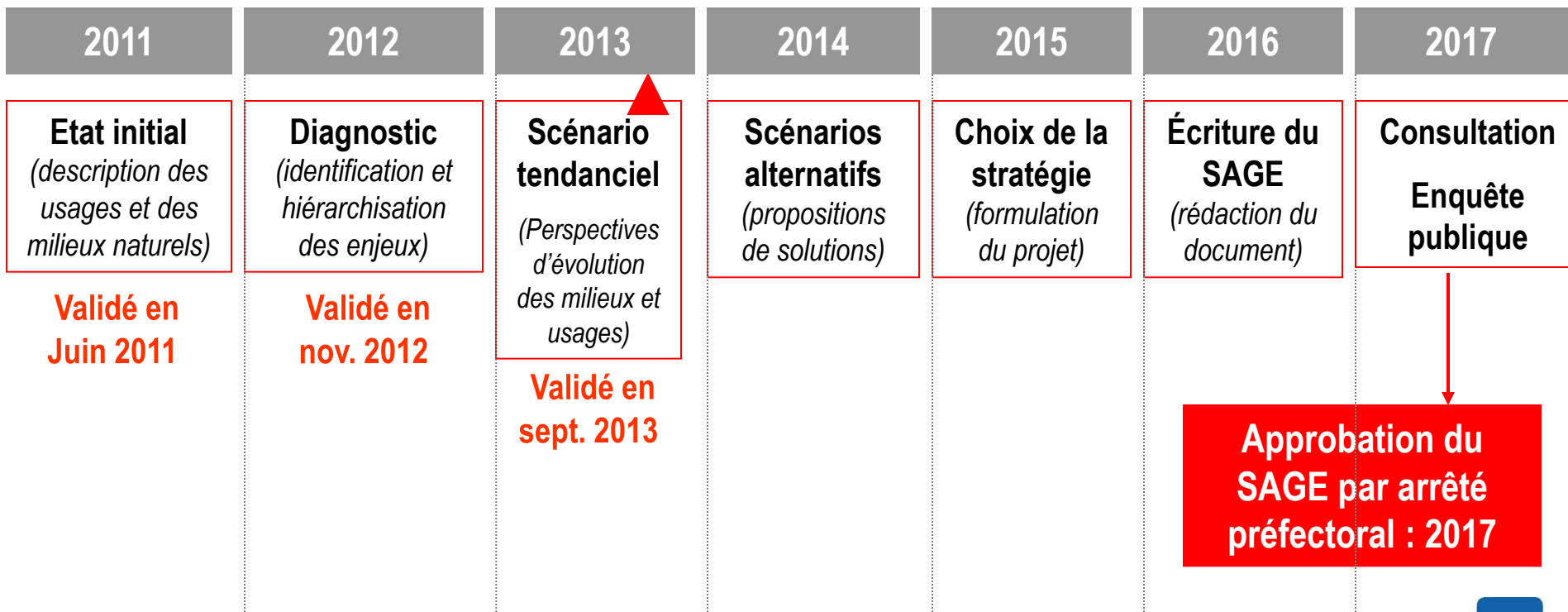
- **Le SAGE :**
  - un document de planification
  - à portée réglementaire
  - qui fixe collectivement des objectifs, des dispositions et des règles pour une gestion équilibrée et durable de l'eau sur un territoire cohérent.

*C'est donc l'outil de définition d'une politique locale dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques =  
cadre de référence*

## Une démarche concertée

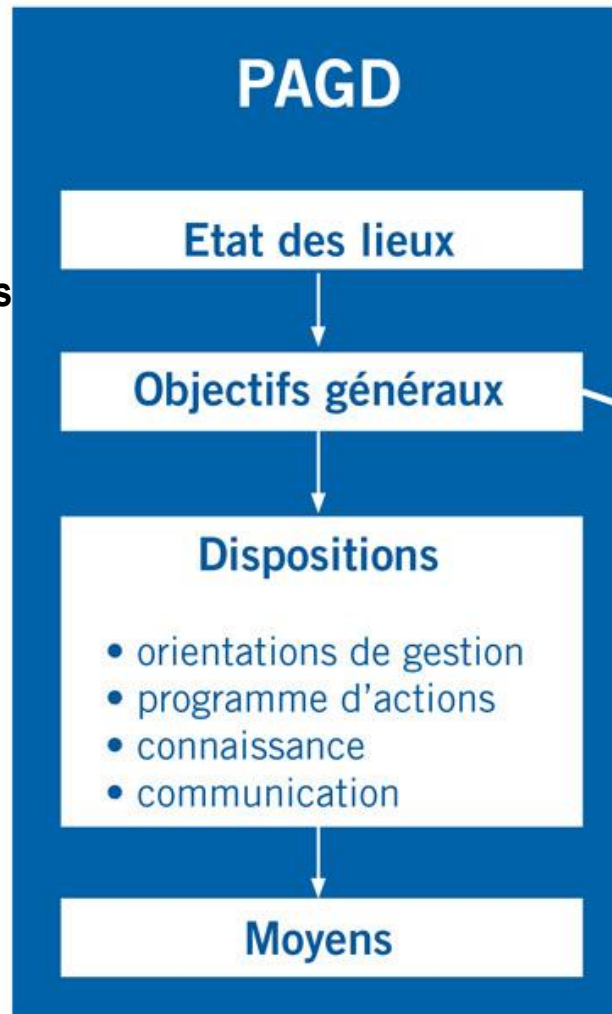


- Arrêté de périmètre SAGE Clain : janvier 2009
- Arrêté de composition de la CLE : janvier 2010
- Calendrier d'élaboration du SAGE Clain :



## Contenu du SAGE

**PAGD : Plan  
d'Aménagement et de  
Gestion durable de la  
ressource en eau et des  
milieux aquatiques**



**Opposable à l'administration**

## Documents graphiques

illustrent le PAGD et le règlement

## Règlement

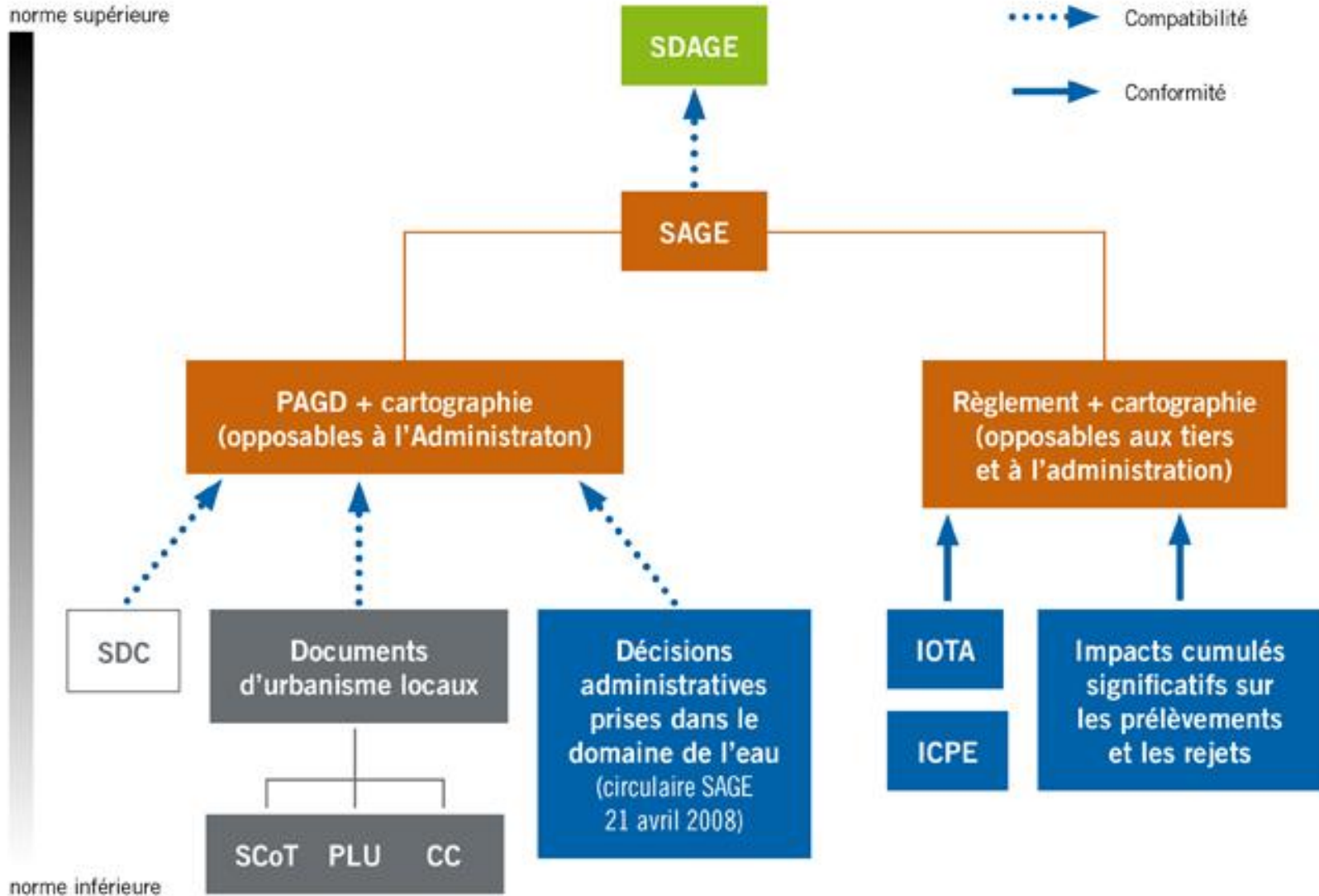
### Règles

- Priorités d'usages, répartition des volumes prélevés
- Règles applicables aux IOTA de la nomenclature Eau, aux ICPE et exploitations agricoles qui épandent, aux opérations à impacts cumulés significatifs (hors IOTA eau)
- Règles applicables dans les aires d'alimentation des captages AEP, les zones d'érosion, les ZHIEP, les ZSGE
- Mesures pour améliorer le transport des sédiments et la continuité écologique (obligation d'ouverture de vannages)

**Opposable au tiers**



# Portée juridique du SAGE



# Les SAGE en Poitou-Charentes



## Plan

1

**Contexte réglementaire de la gestion de l'eau**

2

**Qu'est-ce qu'un SAGE ?**

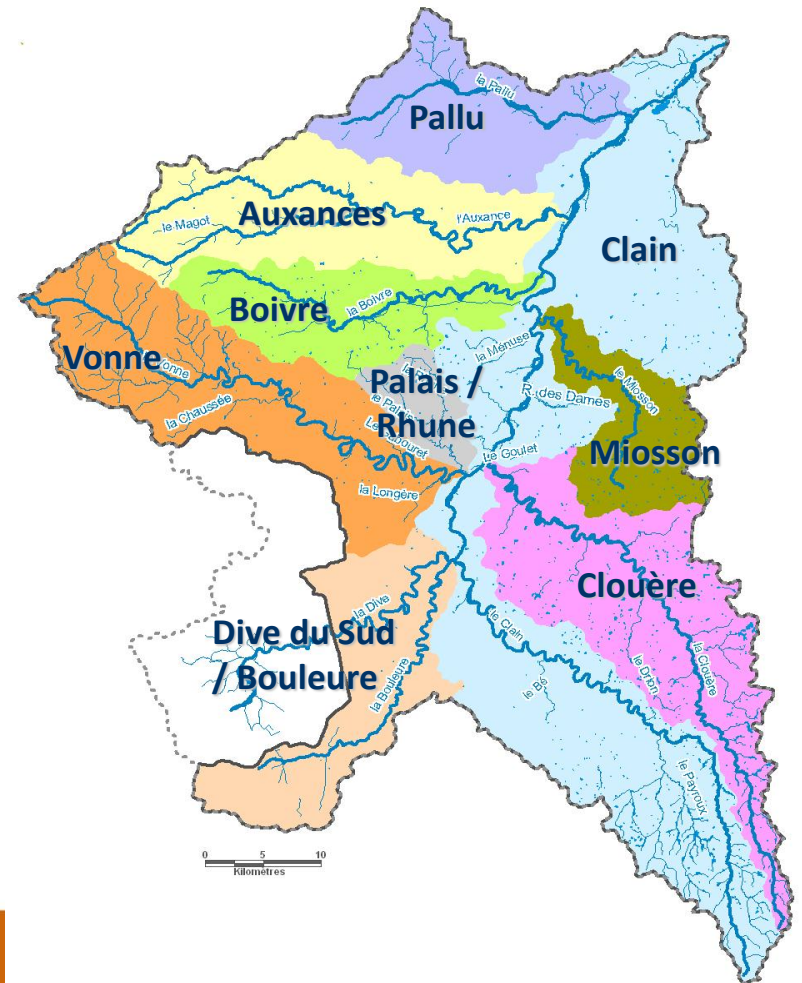
3

**Le SAGE Clain**

## Le périmètre du SAGE Clain

- 2882 km<sup>2</sup>
- 157 communes sur 3 départements
- 285 000 habitants

- 8 affluents principaux
- 2 nappes d'eau souterraines principales : infratoarcien et supratoarcien



- **Une contamination généralisée des eaux par les nitrates**
  - **des eaux superficielles** : moyenne de 33 mg/l, maximum sur la Pallu (58 mg/l en moyenne)\*
  - **des eaux souterraines libres** :
    - Jurassique moyen : 42 mg/l en moyenne, maxi de 82 mg/l\*
    - Jurassique supérieur libre : 34 mg/l en moyenne, maxi de 136 mg/l\*
- **Une contamination par les pesticides agricoles / non agricoles** des eaux superficielles et de la nappe du jurassique moyen
  - Molécules de la famille des triazines souvent détectées mais en faible concentration / Concentrations les plus importantes : famille des urées (désherbants) et autres molécules (fongicide, herbicide)
- **Une bonne qualité de la nappe profonde de l'infratoarcien** (sauf fluor notamment) mais peu prélevé pour l'AEP (4% des prélèvements AEP)
- **Des facteurs aggravants** : dégradation de la capacité auto-épuratoire des milieux (travaux hydrauliques, ouvrages, drainage, étiage...) et vulnérabilité du milieu

- ➔ **Une dépendance de l'alimentation en eau potable du bassin à des ressources vulnérables aux pollutions : 84 % des prélèvements pour l'AEP sont réalisés dans la nappe du Supratoarcien (70%) et dans le Clain (14%)**
- ➔ **AEP de Grand Poitiers fragile du fait des teneurs en nitrates des eaux :**
  - **proche de la limite de potabilisation (50mg/l) pour les teneurs maximales mesurées à la faveur des épisodes pluvieux dans le Clain – Prise d'eau dans le Clain représente 1/3 des besoins AEP de l'agglomération.**
  - **Dilution des eaux du Clain et des eaux de Fleury nécessaire pour délivrer une eau conforme au robinet (Clain + Fleury = 2/3 des besoins AEP de l'agglomération.)**
- ➔ **Nécessité d'actions curatives : mélange des eaux, traitements spécifiques, interconnexions...**
- ➔ **Nécessité d'actions préventives : 5 captages grenelle (programme d'actions agricoles à mettre en œuvre)**

## 1. Alimentation en eau potable

- > *Restauration et pérennisation de la ressource en eau destinée à l'eau potable afin d'assurer l'autosuffisance qualitative et quantitative pour cet usage prioritaire*

## 2. Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage

- > *Partage équilibré de la ressource entre les différents usages économiques et de loisirs dans le respect des besoins des milieux naturels*

## 3. Gestion qualitative de la ressource

- > *Restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines pour la satisfaction des différents usages et des espèces et milieux naturels*

## 4. Fonctionnalités et caractère patrimonial des milieux aquatiques

- > *Préservation, restauration et valorisation des milieux aquatiques dans l'optique de l'atteinte du bon état écologique (restauration morphologique / continuité écologique des cours d'eau, restauration et préservation des zones humides et têtes de bassin...)*

## 5. Gestion des crues et des risques associés

- > *Réduction des risques en réduisant l'aléa et la vulnérabilité des biens et des personnes*

## 6. Gouvernance de la gestion intégrée de l'eau

- > *Pérennisation du portage du SAGE dans sa phase de mise en œuvre, appui à la mise en œuvre des actions du SAGE, accompagnement des acteurs économiques / Sensibilisation, information, communication / Amélioration des connaissances*



S A G E

Clain

Contact

*Animatrice du SAGE Clain : Hélène ETIENNE*

*hetienne@cg86.fr*

*Tél : 05.49.55.87.31*

[www.sageclain.fr](http://www.sageclain.fr)